

Nouvel arrêté ministériel au sujet de la présence des paramédics dans les hôpitaux pour venir en aide aux infirmier(-ère)s

Le lundi 4 octobre, le ministère de la Santé et des Services sociaux a fait l'annonce d'un nouvel arrêté ministériel permettant aux paramédics de réaliser des soins à l'urgence et dans les établissements du réseau afin de prêter main-forte au personnel des centres hospitaliers.

Nous saluons la reconnaissance accordée au professionnalisme des paramédics et à la profession. Cependant, en tenant compte des effectifs disponibles pour effectuer toutes les demandes d'interventions, la réalité des besoins de la population montréalaise et lavalloise ne permet pas actuellement à la Corporation d'urgences-santé de déployer des paramédics dans les centres hospitaliers. Bien sûr, nous étudierons l'arrêté ministériel afin d'évaluer l'aide supplémentaire que la Corporation serait en mesure d'offrir comme nous l'avons fait depuis le début de la pandémie.

Contexte montréalais spécifique

Rappelons que la Corporation reçoit plus de 40% de toutes les demandes de service ambulancier au Québec. À cet égard, Urgences-santé connaît actuellement une recrudescence du volume d'activité lié à ses opérations préhospitalières s'apparentant aux nombres d'appels prépandémie. De plus, la Corporation continue de répondre aux demandes d'interventions particulières liées à la COVID-19. Par ailleurs, une proportion importante des cas de COVID-19 rapportés quotidiennement sont déclarés à Montréal et à Laval, impliquant des interventions plus longues et plus complexes.

Avant tout, la Corporation doit s'assurer d'avoir la capacité de remplir sa mission, soit de répondre aux plus de 350 000 appels au 9-1-1 entrants annuellement et de transporter les patients vers les 18 salles d'urgence du territoire qu'elle dessert. C'est pourquoi d'importants efforts ont été déployés dans les dernières années en matière de recrutement et de rétention du personnel, en vue de répondre à la pénurie de main-d'œuvre qui demeure un enjeu crucial.

Cela dit, la Corporation a mis de l'avant diverses mesures visant à réorienter les patients vers la bonne ressource, selon leur besoin, et ainsi réduire le flux de patients vers les salles d'urgence des centres hospitaliers, que ce soit par l'entremise de l'application des protocoles des paramédics en soins avancés, l'évaluation du triage secondaire par les infirmières à l'unité de soutien clinique et à Info-Santé ou encore lors de l'activation d'une carte de triage pour les répartitrices et répartiteurs médicaux d'urgence permettant ainsi d'éviter l'envoi d'une ressource dans certains cas.

La mise en place des mesures visant l'optimisation de l'utilisation des ressources a notamment permis de réorienter plus de 5300 demandes de transports vers d'autres ressources de septembre 2020 à août 2021. La Corporation continuera à déployer des efforts en ce sens afin de contribuer à désengorger les salles d'urgence et ainsi soutenir le personnel hospitalier.

Yvan Gendron
Président et directeur général par intérim